

Hérépian

Le conseil municipal vote pour cinq caméras de vidéosurveillance de plus



▣ **Les élus ont choisi Eurovia pour refaire l'aire de jeux Jean-Bernard.**

Le conseil municipal s'est réuni dernièrement en séance délibérante. Régis Fontès a expliqué que, suite aux créations des ateliers municipaux, de parking ou aménagement, il convenait de sécuriser ces lieux par la mise en service de caméras de vidéo-protection. Ces caméras seraient installées à proximité du parking de la rue de la Bascule, sur la voie d'accès du parking de la rue René-Cassin, sur la Voie verte au niveau des ateliers municipaux ou au niveau du futur City stade (coté est de la salle Pierre-Gaillard).

Un conseil municipal des jeunes à créer

C'est Pierrette Quérol qui a exposé le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Le montant de l'attribution de compensation pour la commune était de 175 270 € en 2015, il est à ce jour de 160 591,26 €.

Le maire a ensuite porté à la connaissance des élus la délibération prise par Grand Orb

concernant la Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), avant que Sandrine Galtier ne soumette à l'assemblée la création du conseil municipal de jeunes élus qui favoriserait l'apprentissage de la démocratie. Des jeunes élus des classes de CE2 à la 3^e devront donc réfléchir, décider et mener à bien des actions dans l'intérêt de la population.

L'assemblée délibérante a, par ailleurs, choisi l'entreprise Eurovia pour la remise en conformité de l'aire de jeux Jean-Bernard. Le conseil municipal des jeunes serait consulté pour le choix des aménagements.

Le maire a profité de l'occasion pour préciser qu'il ne sera pas fait d'immeuble de quatre étages sur la partie restante du site. L'entreprise Midi Sécurité a été retenue pour la mise en conformité des alarmes des écoles et il a été évoqué les problèmes liés au faible débit d'internet sur la commune.

midilibre.fr